

Coordonnées personnelles :

**Denise Larocque-Renaud
64 chemin Gibson B3-C2
Danford Lake, Qc
J0X 1P0**

Téléphone : (819) 467-3183

Courriel : dlarocque-renaud@sympatico.ca

**Opposition au projet
D'implantation d'un lieu d'enfouissement technique
dans la Municipalité de Alleyn-Cawood**

Présenté par :
Denise Larocque-Renaud

Je suis personnellement interpellée par ce projet, le site proposé étant situé à quelques kilomètres de ma résidence permanente.

Les principales raisons qui me poussent à m'opposer à ce projet sont les suivantes :

- ❖ La région immédiate en est une essentiellement de tourisme et villégiature. La venue d'un tel projet va à l'encontre de cet aspect en plus de miner les efforts déployés afin d'établir un parc d'envergure dans la Municipalité tel que le Mont O'Brien. Il empêchera certainement les amateurs de canot/kayak de continuer de profiter de la Rivière Picanoc comme en fait foi les deux lettres d'organismes qui comprennent des centaines de membres soit la Fédération québécoise de canot/kayak et le Club Pierre-Radisson. (Annexe VIII);
- ❖ Le tort irréparable au tissu social de ce petit village causé par le manque de leadership du Maire et des conseillers. Ils sont responsables et imputables des faux espoirs des citoyens dans cette affaire. Ils ont décidé de donner l'aval de la Municipalité au promoteur pour poursuivre son projet avant même de consulter les contribuables et de s'assurer que le Comité de gestion environnementale – EMC – soit mis en place;
- ❖ La proximité de ma demeure à la route 301 et l'impact du camionnage sur notre qualité de vie par l'augmentation notable du niveau de bruit généré par le transport routier, déjà élevé.

Pourtant dans :

**Résumé de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
1998-2008**

On peut lire au sujet de : **La participation des Québécoises et des Québécois**

Afin d'atteindre les objectifs de la politique, l'ensemble des Québécoises et des Québécois doivent pouvoir participer à l'élaboration et au suivi des moyens choisis pour assurer une gestion durable des matières résiduelles. Aussi, chacune et chacun pourra accéder, par le biais de comités consultatifs ou de vigilance mis sur pied dans sa municipalité ou dans sa MRC, à une information pertinente sur le sujet. De plus, des tribunes appropriées seront offertes à la population pour connaître son point de vue et l'amener ainsi à collaborer à la prise de décision par les autorités

La qualité de vie que mon conjoint et moi avons trouvé à notre arrivée à Danford Lake il y a maintenant 29 ans et qui est la raison principale pour laquelle nous avons choisi de nous établir ici est compromise. Notre projet personnel de retraite qui se fondait sur ces valeurs est par le fait même mis de côté alors que nous comptons explorer la possibilité d'ouvrir un gîte B&B.

Je vois ainsi 14 années d'aller-retour quotidien sur la 105 vers Gatineau pour mon travail, des années de planification financière et surtout un environnement sain et attirant pour les touristes dont la région a grandement besoin, être relégués aux oubliettes si une décision de faire de Danford Lake une poubelle pour les déchets de la région se concrétise.

Déjà en 1996 dans **un rapport du BAPE intitulé : Établissement d'un centre de démonstrations de technologies de gestion des déchets, la Commission affirmait que :**

La notion d'environnement est élargie considérablement. Il est maintenant reconnu et accepté par les tribunaux qu cette notion ne se restreint pas au cadre biophysique, mais tient compte des aspects sociaux, économiques et culturels.

Dans l'avant-propos d'un autre rapport du **BAPE cette fois en février 2007** sur la gestion des matières résiduelles auquel vous avez participé madame la Commissaire, on peut y lire :

La gestion des matières résiduelles est un problème de société qui met en lumière le nécessaire rapport de l'humain avec son milieu nature.

Disposés à changer leurs comportements à l'égard des matières résiduelles, tant les citoyens que les entreprises souhaitent des solutions réalistes adaptées à leur milieu.

Pour ces raisons, et parce que j'ai la conviction profonde que le développement durable, c'est à dire "celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" est un objectif qu'on doit respecter comme société, mon conjoint et moi avons joint la Coalition qui s'oppose à l'arrivée du LET dans la Municipalité.

Ayant entendu parler du projet alors que la décision du Conseil de Allyn-Cawood était déjà prise, c'est à une séance d'information dans le but d'établir un comité de surveillance, dont l'appellation à ce moment-là était *Le watchdog committee*, que j'ai compris l'ampleur du projet. Par la suite, j'ai assisté à 3 réunions afin de m'impliquer et de connaître plus de détails.

J'ai accepté de siéger à ce Comité comme secrétaire à compter de novembre 2005 par intérêt personnel pour l'environnement et pour voir comment un village de la taille de Danford Lake pourrait trouver une solution aux exigences du MDDEP de procéder à la fermeture du dépôt en tranchées (DET) sur son territoire.

Dans sa plate-forme en 1996, **Le Bloc Vert** a développé le thème suivant : *La participation des citoyens: clé du succès (Propositions 16 et 17) et fait part de sa conviction :*

Le Bloc vert est convaincu que la gestion intégrée des matières résiduelles passe par l'information, la formation et la sensibilisation des citoyens; en fait, par la démocratisation du processus et par des actions en ce sens.

Les citoyens ne doivent pas uniquement devenir des êtres consultés, mais devenir des participants à la gestion de ces matières. Ils doivent avoir des droits par rapport aux suivis et aux décisions, d'autant plus que plusieurs de celles-ci les concernent directement comme par exemple les déchets domestiques. Les pratiques d'enfouissement, les modes de gestion, la provenance, la nature et la quantité des déchets représentent autant d'éléments auxquels les citoyens doivent s'impliquer.

Cette responsabilisation commence dès que le projet est soumis et doit se poursuivre jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue. La participation citoyenne est une façon de minimiser les impacts négatifs et devrait avoir lieu dans tous les projets susceptibles d'affecter une communauté. Les gens concernés ne doivent pas être obligés de devenir des experts sur les normes environnementales ou connaître tous les impacts possibles.

La participation doit cependant être accompagnée d'un accès à l'information, et ouverte à l'opinion des experts indépendants pouvant offrir la traduction de l'expertise technique et ainsi répondre aux questions des citoyens afin de les aider à mieux évaluer les enjeux.

Sans ces informations cruciales, la population subit alors une forme de discrimination environnementale parce qu'elle ignore les conséquences à long terme sur son quotidien. Un accord obtenu sans ces conditions exclut toute responsabilité sociale et ne devrait pas être pris comme un endossement du projet quel qu'il soit.

La façon Danford Lake

Un avis public paru à la Salle municipale invite les résidents permanents et les villégiateurs à une rencontre pour participer au Comité de gestion environnementale mieux connu sous l'appellation EMC en soumettant leur nom à la directrice générale (Madame Kim Cartier-Villeuve) ou à l'inspecteur municipal Richard Courchaine (Annexe I).

Le mandat du Comité étant :

- ❖ Obtenir la certification ISO 14000 pour la Municipalité de Danford Lake;
- ❖ Annoncer que la Municipalité avait donné son accord à LDC d'aller de l'avant avec la prochaine phase dans le but d'implanter un LET à Danford Lake;
- ❖ Le Comité devra travailler avec LDC afin de s'assurer que les citoyens restent informés des activités reliées au projet, que leurs craintes soient entendues et que les questions soulevées trouvent réponse;
- ❖ s'assurer de l'acceptation sociale et publique du projet dans le respect des gens, de leur santé et de leur environnement.

Une fois le projet approuvé, le Comité environnemental deviendrait alors le Comité de vigilance tel qu'exigé par la Loi 90.

Les rencontres ont débuté à l'automne 2005. Le mandat du Comité était de poser des questions sur la proposition de LDC, de rassembler les informations nécessaires à une prise de décision informée; mais il est vite devenu évident que la majorité des gens qui y siégeait appuyaient déjà le projet. L'outil de concertation et de transparence du suivi dans le dossier entre les parties devenait donc biaisé.

Après la consultation publique de novembre 2005, une opposition grandissante est venue mettre en lumière des lacunes dans le dossier. Par après, le manque de communication entre le promoteur, la Municipalité, le Comité EMC dont le rôle était la collecte et la diffusion de l'information au public m'a porté à remettre ma démission dès janvier 2006. Je fais part des raisons de cette démission dans une copie de la lettre adressée au Comité environnement, déposée en annexe. (Annexe VI).

Un horaire des rencontres du Comité EMC a été mis sur le site Web du promoteur (**Cievo.ca**) mais son adresse se lisait maintenant www.savedanford.ca et ajoutait à la confusion pour les gens qui tentaient de joindre la nouvelle Coalition dont l'adresse est www.savedanford.com. Le public était invité aux rencontres mensuelles mais certaines personnes s'y sont vues refuser l'accès.

Le 3 avril 2006, une rencontre publique à Danford Lake avait pour but de revoir les règlements du plan d'urbanisme dont un qui portait sur le zonage du terrain convoité par LDC, toujours propriété du MRN.

La population a cru à ce moment qu'elle aurait une opportunité de voter sur ces règlements. Médiatisée par la Coalition, cette rencontre rassemblait plus de 250 personnes opposées au projet qui semblait prendre une envergure régionale.

Le Comité – EMC – convoque à son tour les citoyens le 9 avril 2006. (Annexe II) Malheureusement, le Comité a annulée cette rencontre. Bien que j'aie fait parvenir une lettre au Comité pour les enjoindre de tenir cette rencontre publique nécessaire afin de remplir son mandat soit de **s'assurer que les citoyens restent bien informés**. Aucun accusé de réception ne m'est parvenu et la rencontre n'a jamais eu lieu.

Un citoyen, monsieur Ed Masotti, fait parvenir un sommaire d'une proposition en lien avec celle de LDC au Comité EMC par le biais d'une lettre, mais encore une fois, pas de réponse. (Annexe V)

Au cours de la préparation de ce mémoire, j'ai fait parvenir trois autres lettres dont deux par courrier recommandé, deux au président du Comité, monsieur Pierre-Louis Lafleur et une au promoteur monsieur Denis Rouleau. Dans tous les cas, je n'ai reçu aucune réponse. Je joins copie de ces lettres. (Annexe VII)

Le promoteur, monsieur Denis Rouleau a dit en première partie des audiences du BAPE en mai dernier, que le Comité environnemental – EMC – était l'embryon pour le futur Comité de surveillance exigé par la loi.

Le Font commun québécois pour une gestion écologique des Déchets exprime des réticences quant à la neutralité de ces comités de surveillance

En page 117 du rapport du BAPE sur LET de Saint-Thomas (Annexe IV), on peut lire que la Département de la Santé publique a insisté sur l'importance du Comité de surveillance que celui-ci ne soit pas à la solde du promoteur mais qui, au contraire se doit de représenter les citoyens de façon objective.

La communauté de Danford Lake connaît les mêmes doutes au sujet de l'impartialité du présent Comité EMC de Danford Lake dont les membres vont jusqu'à faire la promotion du projet.

Pour toutes ces raisons, je ne crois pas que ce Comité ait bien rempli son mandat et qu'il n'a pas agi de façon indépendante du promoteur en n'exigeant pas de réponses aux nombreuses questions des citoyens concernés et n'ayant proposé aucune médiation dans le litige qui oppose le Conseil et la plupart des citoyens.

Un groupe de simples citoyens ayant l'environnement à cœur, la démocratie à cœur, qui fouille pour trouver des solutions, qui se mobilise pour informer ces pairs, qui déploie des efforts considérables pour rencontrer les politiciens locaux, se retrouve à proposer aux élus de la région de prendre un temps d'arrêt afin que la décision finale dans ce dossier respecte les valeurs proposées par les élus de Danford Lake et réponde ainsi positivement aux citoyens de la région qui veulent avoir un apport dans la décision régionale pour trouver une solution responsable à la gestion des déchets.

Sûrement qu'en ce 21^e siècle nous saurons trouver une alternative pour éviter de faire un trou dans la terre et y enfouir 250 000 tonnes de déchets pour les prochains 30 ans....

De plus, comment justifier que ce soit à une municipalité de moins de 200 habitants qu'on impose la solution aux problèmes des déchets de la région entière sans que ces citoyens aient droit de parole?

Est-ce que notre mémoire collective est si courte que ces principes soient laissés de côté lors de recherche de solutions à court terme? Ne doit-on pas au contraire, faire tout en notre pouvoir pour les mettre en application et penser long terme? Soyons visionnaires et relevons le défi de trouver une solution à ce problème sans mettre en péril les valeurs de bon voisinage et d'entraide sociale.

Quand au lendemain des élections en mars dernier, le Premier Ministre Charest a déclaré que dorénavant le gouvernement serait à l'écoute des citoyens, j'y ai cru et je m'attends à ce que ces audiences donnent enfin aux résidents de Danford Lake les réponses auxquelles ils ont droit.

Merci!

ANNEXES

- I. Avis public émis par Municipalité de Danford Lake
- II. Invitation du Comité environnemental pour séance du 9 avril 2006
- III. Compte-rendu personnel Ed Masotti
- IV. Extrait du rapport sur le projet agrandissement du LES de Saint-Thomas (sera déposé mardi le 12 mai 2007)
- V. Proposition soumise par monsieur Edward Masotti
- VI. Lettre de démission du Comité EMC
- VII. Copies lettres au président du EMC (2) et copie lettre adressée au promoteur
- VIII. Lettres d'appui FQCK et Club Pierre-Radisson